

## CAPITAL

### Ces niches fiscales que le gouvernement ne parvient toujours pas à évaluer

[Jean-Victor Semeraro](#) , [Thomas Chemel](#) Publié le 18/07/2019 à 15h37

#### **Dans son bilan annuel sur l'application des mesures fiscales, le rapporteur (LREM) du budget à l'Assemblée, Joël Giraud, s'insurge contre la gestion chaotique des niches fiscales.**

Voici un rapport qui n'a pas dû faire plaisir au gouvernement... Le rapporteur général du budget auprès de la commission des finances de l'Assemblée, Joël Giraud, vient de présenter son rapport d'application de la loi fiscale, document qui vise à évaluer les dispositifs mis en oeuvre dans le cadre de la dernière loi de finances et qui doit permettre au Parlement d'apprécier l'efficacité de certaines mesures. Exercice qui doit également permettre à Bercy de trouver des pistes d'économies, alors que l'exécutif doit encore préciser les modalités de financement de la baisse d'impôt promise en avril par le président de la République.

Le député dresse un constat alarmant de l'incapacité du gouvernement à correctement estimer le coût des 472 [niches fiscales](#) existantes, qui pèsent pour environ 100 milliards d'euros. Selon lui, près de 30% de celles-ci sont mal évaluées : 58 sont chiffrées entre 1 et 500.000 euros, quand 64 n'ont tout bonnement aucun chiffrage pour la période 2017-2019. Pire encore : une dépense fiscale sur dix relèverait même du "trou noir fiscal", dans le sens qu'elle n'est pas chiffrée et qu'on ne connaît ni son nombre de bénéficiaires, ni son bornage temporel (c'est-à-dire sa durée d'application).

Concrètement, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu (IR) par exemple, 8% des niches fiscales qui s'appliquent à l'IR sont considérées par Joël Giraud comme des trous noirs. Parmi ces dépenses, on compte notamment des niches très spécifiques comme l'exonération des gains retirés d'opérations de Bourse effectuées par les clubs d'investissement. Ou encore l'exonération des gains de cessions de valeurs mobilières.

On retrouve une kyrielle d'autres niches fiscales passées sous les radars, en matière d'impôt sur les sociétés (IS) ou même de TVA. Pour l'IS, on ignore, par exemple, combien coûte l'exonération des chambres de commerce maritime... Plus étonnant, le nombre exacts de bénéficiaires d'un taux réduit de TVA passe au travers des filets du fisc...

Cette situation agace profondément Joël Giraud, lequel écrit sans prendre de pincettes : "Disons-le tout net, des insuffisances d'une telle ampleur sont inacceptables et le chiffrage des dépenses doit impérativement être amélioré." Pour remédier à la situation, le député LREM des Hautes Alpes devrait déposer un amendement dans le projet de loi de finances pour supprimer ces niches fiscales incontrôlées en 2021. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin est prévenu, alors que les débats sur le prochain budget s'ouvriront dès la rentrée.

